

FICHE D'INSCRIPTION AUX ACTIVITES SPORTIVES ET CULTURELLES
SAISON 2019-2020
CHAMPTOCE SUR LOIRE



ADHESION A L'ASSOCIATION FAMILLES RURALES

L'adhésion à l'association est **obligatoire** pour pratiquer les activités ou pour accéder à la garderie périscolaire. La cotisation s'élève à 29€ par famille (personnes habitant à la même adresse) ou 26€ pour les veufs et veuves pour l'année 2020. Une carte AFR au nom du responsable de famille vous sera délivrée début 2020.

Etiez-vous déjà adhérent l'année passée ? Oui Non

INFORMATIONS SUR LE RESPONSABLE DE FAMILLE

Merci d'écrire le plus lisiblement possible pour la retranscription des données

Nom	Prénom
Adresse		
Fixe	Portable
Mail @		

REGLEMENT

L'association prévoit des cours du 2 septembre au 25 juin à l'exception des jours fériés et des périodes de vacances.

Lors de l'accompagnement des mineurs aux activités, les responsables des enfants doivent s'assurer de la présence de l'animateur.

L'absence du participant à un cours ne peut être imputée à l'association.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles sous réserve de places disponibles. Le calcul s'effectue par tranche trimestrielle (tout trimestre commencé est dû).

L'association se réserve le droit de modifier les horaires indiqués ainsi que d'annuler une activité si elle ne réunit pas suffisamment d'inscriptions.

AUTORISATION D'UTILISATION DE L'IMAGE

Des photos et des films peuvent être réalisés lors des cours, des animations ou toute autre manifestation organisée par l'association familles rurales. Dans le cadre d'une présentation de l'association, ces photos et vidéos peuvent être exploitées sans contre partie financière et sur tout type de support.

Publication sur notre FACEBOOK oui non Support Papier oui non

AUTORISATION DE SORTIE (pour les mineurs)

J'autorise mes enfants, à quitter seuls les cours.

Je n'autorise pas mes enfants, à quitter seuls les cours.

Liste des personnes pouvant venir les chercher
.....

CERTIFICAT MEDICAL

Pour participer aux cours de sport, toute personne doit fournir **impérativement un certificat médical** attestant de ses aptitudes à suivre les activités. Au-delà du 30 septembre et en absence de certificat médical, vous déchargez l'Association, ses responsables et ses professeurs de toutes réclamations et vous consentez à assumer tous les risques connus et inconnus liés au fait que vous participez aux activités sportives.

A compter de 2018, le certificat est valable 3 ans sauf pour le judo. Pensez à faire une photocopie afin de pouvoir nous le fournir pendant toute cette période car nous ne gardons pas les certificats de l'année précédente.

ACTIVITES PRATIQUEES PAR LA FAMILLE

NOM	PRENOM	DATE DE NAISSANCE	ACTIVITES CHOISIES	HORAIRES	TARIFS
.....
.....
.....
.....
.....
SOUS TOTAL ACTIVITES				
REMISE DE 10% à partir de 2 activités par famille					-
TOTAL ACTIVITES				

PAIEMENT

Le règlement de l'adhésion AFR et le règlement des activités **doivent être distincts**

Paiement adhésion (29€) en espèces
 Ou (26€) pour veufs –veuves par chèque (à l'ordre de l'AFR – débité en janvier)
 réglé à la Garderie
 réglé dans une autre commune (copie carte)

Paiement activités en espèces
 par chèque (à l'ordre de l'AFR) 1 fois (débité en octobre)
 2 fois (débité en octobre et février)
 en chèques vacances ou coupons sport (fin de validité 2020 et plus)

Nom de l'émetteur des chèques si différent du responsable de famille

Si vous souhaitez une attestation de paiement pour votre CE, cochez cette case et précisez pour quel employé

Pour être validée, toute inscription doit être accompagnée de son règlement

Date et Signature